

## MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES MINES

### MINES

**Arrêté du ministre de l'énergie et des mines du 5 janvier 1987, portant admission des permis de recherche de substances minérales du 2<sup>ème</sup> groupe au bénéfice du décret-loi n° 85-9 du 14 septembre 1985 tel que ratifié par la loi n° 85-93 du 22 novembre 1985.**

Le ministre de l'énergie et des mines ;

Vu la loi n° 85-93 du 22 novembre 1985, ratifiant le décret-loi n° 85-9 du 14 septembre 1985 instituant des dispositions spéciales concernant la recherche et la production des hydrocarbures liquides et gazeux et notamment son article 38 ;

Vu Le dépôt par les titulaires de permis de recherche des demandes de levée d'option d'application de la loi susvisée ;

Vu l'avis favorable émis par le comité consultatif des hydrocarbures lors de sa réunion du 25 septembre 1986.

Arrête :

Article unique. — Sont admis au bénéfice du décret-loi n° 85-9 du 14 septembre 1985 susvisé, les permis de recherche de substances minérales du second groupe dont les conventions ont été approuvées par les lois suivantes :

- Permis Kerkennah-ouest (loi n° 80-41 du 18 juin 1980).
- Permis Sfax-Kerkennah (loi n° 72-29 du 27 avril 1972).
- Permis Cap-Bon Golfe de Hammamet (loi n° 72-23 du 27 avril 1972).

- Permis Kirchaou (loi n° 82-54 du 4 juin 1982).
- Permis Bir Aouine (loi n° 78-54 du 26 octobre 1978).
- Permis Enfida (loi n° 78-55 du 26 octobre 1978).
- Permis Didon-Elyssa (loi n° 84-46 du 14 juillet 1984).
- Permis Gabès Méridional (loi n° 84-49 du 14 juillet 1984).
- Permis Kairouan nord (loi n° 84-47 du 14 juillet 1984).
- Permis Kairouan sud (loi n° 84-48 du 14 juillet 1984).
- Permis Zarzis (loi n° 84-74 du 23 novembre 1984).
- Permis Gabès Sptentrional ouest (loi n° 80-43 du 18 juin 1980).
- Permis Gabès-Jerba-Ben Gardane (loi n° 72-24 du 27 avril 1972).
- Permis Gabès ouest (loi n° 85-4 du 13 février 1985).
- Permis Mahdia Off-Shore (loi n° 86-14 du 15 février 1986).
- Permis Marin centre oriental (loi n° 73-39 du 23 juillet 1973).
- Permis Hammamet grands fonds (loi n° 73-73 du 8 décembre 1973).

Tunis, le 5 janvier 1987  
Le ministre de l'énergie et des mines  
SALAH BEN M'BARKA

VU

Le Premier ministre  
RACHID SFAR